

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Faits de la semaine

La Chambre, qui s'était octroyé 4 jours de congé à liquidé, dès sa rentrée, plusieurs questions.

Après avoir entendu M. Roger-Ballu se plaindre qu'on ait accordé un bureau de tabac dans sa circonscription à un homme qu'il n'avait pas recommandé, les députés ont été unanimes à approuver les paroles du président du Conseil, relatives aux automobiles à grande vitesse, à la course Paris-Madrid, et à l'interdiction formelle, pour l'avenir, de semblables expériences qui ne pourraient que provoquer des hécatombes plus épouvantables encore.

La question de la taxe des blés est ensuite venue. Le ministre de l'agriculture a formellement déclaré qu'il n'y toucherait pas. De l'exposé qu'il a fait, il résulte qu'à cette heure, au moment où la hausse paraît à son apogée, les prix payés au cultivateur vont de 22 fr. 50 à 23 fr. 25.

On ne peut accuser l'agriculture de réaliser des bénéfices excessifs.

La différence entre ces prix et le cours de la Bourse représente les frais de transport et de courtage. Donc, ces cours sont des cours normaux et réguliers.

Le pain est toujours trop cher. Mais il faut voir les choses comme elles sont. La situation actuelle n'est pas anormale et il est certain que les cours actuels ne seront pas dépassés ; je crois plutôt à la baisse prochaine.

Les stocks qui existent encore chez les cultivateurs permettront cette baisse.

La mesure projetée n'atteindrait pas le but que l'on se propose. Ni les producteurs, ni les commerçants, ni les boulangers eux-mêmes n'y trouveraient leur compte, pas plus que les consommateurs.

Du reste, le cours du blé et le cours de la farine resteraient ce qu'ils sont et le cours de la farine ne baisserait pas.

C'est pourquoi le ministre s'oppose à une mesure sans profit pour personne.

En tous cas, les municipalités, en cas d'abus, ont le droit d'établir la taxe officielle du pain.

Le Sénat a repris la discussion du service de deux ans et elle a donné lieu à une vive escarmouche entre M. Clémenceau et la droite.

Comme M. de Montfort venait présenter — pour la trentième fois — une motion tendant à demander l'avis du conseil supérieur de la guerre, M. Clémenceau s'est écrié :

« N'allez-vous pas introduire le parlementarisme dans l'armée ? » A quoi le général Billot, toujours soucieux de mettre en avant « sa vieille (oh combien !) » expérience, a répondu : « On ne peut déplacer une bicoque sans l'avis du Conseil supérieur ; il semble que dans une question aussi grave son avis est nécessaire. »

Et M. Clémenceau riposte : « Le Parlement n'est pas une bicoque, il ne doit pas être déclassé. Nous ne connaissons d'autre autorité responsable que celle du ministre. »

Qui donc disait que l'ancien « tombeau de ministères » n'était plus lui-même ?

Au milieu des nouvelles contradictoires qui se multiplient au sujet de la Macédoine il devient de plus en plus difficile de se reconnaître.

Le général Pélouf, nouveau président du Conseil Bulgare, a fait à un journal russe les déclarations suivantes :

« En même temps que nous barrerons définitivement la frontière bulgare, nous nous attaquerons aux organisations intérieures et extérieures du mouvement bulgare.

« Une fois la résistance vaincue, nous rechercherons, avec l'aide des autorités turques, à améliorer le sort des Macédoniens. »

De son côté, le chef du parti stamboulovisite, M. Petkof, qui est ministre de l'intérieur, a dit qu'il ne saurait plus être question, en Bulgarie, d'une politique antirusse, puisque la Russie a accepté le prince Ferdinand. Le ministre a ajouté qu'il avait déjà dit à l'agent diplomatique russe, M. Bachmekef, que les intérêts vitaux de la Bulgarie commandent la recherche de la protection russe.

M. Petkof estime que l'on pourrait poursuivre fructueusement une politique fondée sur le principe des réformes proposées par la Russie, surtout si les puissances augmentaient le nombre de leurs consuls en Macédoine, et si un chrétien était désigné comme inspecteur en chef pour surveiller l'application des réformes.

F. L.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 mai 1903

Présidence de M. Bourgeois.

M. Paul Meunier pose une question au président du Conseil sur les récents et scandaleux abus de la police des mœurs et les mesures que le gouvernement compte prendre pour en éviter le retour.

Il félicite les agissements de cette police spéciale qui, à Paris et en province, commet ignominies sur ignominies.

M. Combes reconnaît que des réformes s'imposent pour empêcher les arrestations arbitraires. M. Combes promet que sous peu il constituera une commission chargée d'étudier la question et de préparer les réformes.

M. le Hérissé raconte des arrestations arbitraires commises par la police des mœurs.

M. Gauthier (de Clagny) dépose une motion en faveur de l'amnistie pour laquelle il réclame l'urgence.

M. Combes repousse quant à l'urgence et quant au fond la proposition de M. Gauthier.

Rien ne justifie cette mesure de clémence.

L'urgence mise aux voix est repoussée par 339 voix contre 191.

M. Gouzy pose une question au ministre de la marine.

Il s'agit d'une lettre de M. Parayre, homme d'affaires de la famille Humbert. Dans cette lettre qui fut publiée par le *Figaro*, M. Parayre demande à M. Pelletan d'intervenir en sa faveur en lui rappelant divers services d'argent que jadis M. Pelletan aurait reçus des Humbert.

M. Pelletan répond que cette lettre est une ignoble calomnie que les adversaires du gouvernement ont répandue.

M. Pelletan proteste contre ces manœuvres qui certes ne l'empêcheront pas de poursuivre l'œuvre qu'il a entreprise.

Tous les républicains font une superbe ovation au ministre de la marine.

M. Rabier interpelle le président du Conseil au sujet d'un article paru dans le *Gil Blas* où

il est affirmé qu'un cercle parisien aurait versé 25,000 francs à un personnage du ministère pour obtenir l'autorisation d'organiser des jeux.

M. Combes raconte en effet qu'un cercle a sollicité l'autorisation d'organiser le jeu dans ses salons ; mais aucun homme politique ne s'est compromis dans cette affaire.

M. Combes fait justice des diffamations que l'on porte sur le gouvernement, et prend vivement à partie M. Flandin qui seul affirme l'exactitude des faits avancés par le *Gil Blas*.

La gauche hue longuement M. Flandin et acclame M. Combes.

Un ordre du jour présenté par MM. Etienne Gouzy et Jaurès flétrissant la campagne de calomnies menée contre les membres du gouvernement pour les détourner de leur œuvre républicaine, est voté par 333 voix contre 18.

Et la séance est levée.

Séance du 29 mai 1903

Présidence de M. Bourgeois.

La Chambre passe à la discussion des articles de la loi sur l'assistance publique.

M. Vaillant donne lecture d'un contre-projet.

Mais par 449 voix contre 70, ce contre-projet est repoussé.

M. Mirman demande que le droit à l'assistance soit établi pour tout Français, soit septuagénnaire, soit infirme, en ne faisant pas de l'indigence une condition absolue de cette assistance.

Un amendement de M. la Ferronnays portant que l'assistance ne sera due que s'il n'y a ni ascendant direct, ni frère, ni sœur, est rejeté après quelques mots de M. Millerand.

L'amendement déposé par M. Mirman est adopté et l'article 1 est voté.

On passe à la discussion de l'article 2 portant que l'assistance est donnée par la commune où l'indigent a son domicile.

M. Sibille soutient un amendement portant que les secours publics ne seront accordés que lorsque l'assistance privée sera insuffisante.

M. Sibille fait l'éloge des établissements congréganistes de bienfaisance.

M. Bienvenu-Martin combat cet amendement que retire son auteur après une longue discussion.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 28 mai 1903

Présidence de M. Fallières.

M. St-Germain dépose un rapport sur le projet complétant l'article 18 de la loi sur les associations en ce qui concerne la compétence du tribunal qui ordonne la liquidation.

M. Vagnat se plaint de ce que le ministre ait envoyé dans les Hautes-Alpes des officiers coupables de manifestations politiques. Il semble que les garnisons du département des Hautes-Alpes soient considérées comme des garnisons de disgrâce.

Le général André dit qu'il n'en est rien et l'incident est clos.

Le Sénat reprend la discussion de la loi de deux ans.

M. Pichon développe un amendement à l'article 19 maintenant les dispenses en faveur des soutiens de famille.

M. Delcros combat cette proposition.

Le ministre de la guerre dit que la loi doit être égale pour tous.

Les articles 30, 31, 32, sont votés.

L'amendement de M. Pichon est rejeté : un amendement de M. Félix Martin, accordant aux soutiens de famille le droit de solliciter le même sursis, est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

L'élection de M. Signard, élu sénateur de la Haute-Saône est validée.

Et la séance est levée.

Séance du 29 mai 1903

Président M. Fallières.

M. Le Provost de Launay interpelle le président du conseil sur la nécessité de régler la vitesse des automobiles.

Les explications fournies à la Chambre par le président du Conseil n'ont pas paru suffisantes à M. Le Provost de Launay.

Il demande qu'une commission de circulation soit établie pour prendre des mesures contre l'excès de vitesse des chauffeurs.

M. Combes répond qu'il accepte la constitution de cette commission.

L'incident est clos.

Le Sénat revient à la discussion de la loi de deux ans.

L'article 23 (devancements d'appel) a été supprimé par la commission. M. Bernard en demande le rétablissement.

Par 205 contre 74, cet amendement est repoussé.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Visites de Chefs d'Etat

La réception de M. Loubet à Londres dépassera en éclat toutes les réceptions souveraines faites jusqu'à présent dans la capitale anglaise. M. Loubet sera solennellement reçu par la Cité. Des fêtes de gala seront organisées en son honneur.

En ce qui concerne le voyage du roi d'Italie à Paris, de grandes cérémonies officielles seront organisées pendant son séjour. Ces cérémonies seront à peu près identiques à celles qui marquèrent le voyage du roi d'Angleterre. Il assistera notamment à une grande revue militaire qui sera passée à Longchamp. La date n'est pas encore fixée.

Selon une dépêche de Londres, le roi d'Angleterre ira, cet été, à Saint-Petersbourg.

Il serait accompagné d'un de ses ministres.

Dans les cercles diplomatiques, on attache une grande importance à ces visites.

L'impôt sur le revenu

M. Rouvier, ministre des finances, a eu un entretien avec MM. Merlou et Renoult, délégués de la commission de législation fiscale, qui venaient lui demander au nom de cette commission, s'il déposerait un projet d'impôt sur le revenu, et quand il le déposerait.

M. Rouvier a répondu que le gouvernement avait examiné cette question dans le précédent conseil, et qu'il avait été d'avis de présenter un projet d'impôt sur le revenu sur les bases que lui-même avait indiquées.

M. Rouvier a ajouté que le gouvernement avait décidé de ne déposer ce projet qu'à l'époque où serait déposé le budget de 1904, c'est-à-dire vers le milieu de juin, et que ce projet d'impôt sur le revenu ne serait pas incorporé au budget, mais présenté séparément.

La correspondance diplomatique avec le Saint-Siège

Le groupe de la gauche démocratique s'est réuni, jeudi, sous la présidence de M. Leydet pour s'occuper des différentes questions à l'ordre du jour.

Le comte d'Aunay a fait connaître au groupe la lettre qu'il avait adressée à M. Delcassé pour lui demander de publier les correspondances échangées entre le gouvernement de la République et le Vatican au sujet des congrégations. Il a ajouté qu'une réponse verbale lui avait été faite, suivant laquelle les documents seraient publiés à la fin de la semaine prochaine.

Le groupe a chargé M. d'Aunay de poser une question à la tribune à M. Delcassé si le Livre Jaune n'était pas publié dans le délai indiqué.

L'affaire veuve Henry-Reinach

La 1^{re} chambre de la cour, présidée par M. Lefebvre de Vieville, a rendu jeudi son arrêt dans cette affaire.

Cet arrêt est la confirmation par d'autres motifs, du jugement de première instance condamnant M. Joseph Reinach et le *Sieck*

à 500 francs de dommages-intérêts chacun, au profit de Mme Henry et de son fils.

La cour maintient la condamnation prononcée en première instance. Elle rejette l'appel-incident de Mme Henry demandant la condamnation de M Reinach et du *Siècle* au paiement des frais exposés devant la cour d'assises, et condamne M. Reinach et le *Siècle* aux dépens de première instance et d'appel, sauf ceux de l'appel-incident de Mme Henry.

Au sortir de l'audience, les avocats de M. Joseph Reinach et du journal *le Siècle* annonçaient l'intention de leurs clients de se pourvoir en cassation contre cet arrêt qui, contrairement aux conclusions de M. l'avocat général Lombard, avait admis la recevabilité de la demande de Mme veuve Henry.

C'est donc à la Cour suprême qu'il appartiendra de dire le dernier mot sur cette affaire dont les tribunaux ont été saisis, la première fois par Mme Henry, en décembre 1898.

Après vingt ans de sommeil

Marguerite Boyenval, la dormeuse de Thenelles (Aisne) qui, depuis le 21 mai 1883, était plongée dans un sommeil léthargique, se serait réveillée.

Marguerite était devenue poitrinaire et c'est, évidemment, sous l'influence de cet état pathologique nouveau que le réveil de la sensibilité a eu lieu.

Samedi, elle eut une crise et fit de vagues mouvements.

Le docteur Charlier, maire d'Origny-Sainte-Benoite (Aisne), qui la surveille et la soigne depuis vingt ans, la mit en observation et constata que, petit à petit, la malade reprenait ses sens. Même elle portait la main à la partie malade et gémissait doucement.

Mercredi, le réveil complet eut enfin lieu; elle put répondre par oui ou non aux questions du docteur.

La sensibilité complètement abolie, était revenue :

— Vous me pincez ! dit-elle au médecin qui lui avait pris le bras.

Mais l'état de faiblesse de la pauvre femme était tel que le docteur ne voulut pas l'interroger davantage et recommanda qu'on la laissât dans son calme absolu et qu'aucun étranger ne pénétrât chez elle.

La maigre de Marguerite Boyenval est effrayante et il est malheureusement probable que les organes atrophiés ne reprendront pas leurs fonctions.

Marguerite Boyenval s'est endormie à l'âge de vingt-deux ans et se réveille à l'âge de quarante-deux ans ou à peu près, car elle est née le 29 mai.

Les circonstances dans lesquelles s'est endormie la pauvre fille méritent d'être rappelées.

Marguerite avait mis au monde un enfant qui n'avait pas tardé à mourir. La gendarmerie avait cru devoir faire une enquête sur cette mort, et Marguerite repassait du linge quand une voisine lui dit tout à coup :

— Voilà les gendarmes qui viennent t'arrêter !

La pauvre fille eut une crise de nerfs terrible, suivie de plusieurs autres, et tomba peu à peu dans le sommeil léthargique où elle était encore ces jours derniers.

Sa mère la nourrissait avec de la peptone qu'on lui introduisait dans l'estomac par différents moyens, notamment en l'insufflant dans la bouche, par la brèche d'une dent cassée, avec un chalumeau.

Marguerite Boyenval est morte jeudi.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le lundi de la Pentecôte, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi.

Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour qui a clos l'interpellation de M. Rabier et la question de M. Gouzy sur les « scandales » portés à la tribune de la Chambre, les votes de nos députés ont été les suivants :

- Pour : M. Vival.
- M. Lachize s'est abstenu.
- M. Rey : absent par congé.

Conseil de révision

Le conseil de révision se réunira le 18 juin prochain à l'Hôtel de la Préfecture,

pour la clôture des listes de recrutement de la classe de 1902.

CAHORS

A propos du Rapport de M. Cagnac sur la Question des Ecoles

Dans son numéro du 23 Mai, notre confrère du *Réveil du Lot*, publie une correspondance « d'un groupe de pères de famille » inconnus. Cette correspondance ne tarit pas d'éloges sur « le rapport si complet, si plein de chiffres, si probant du rapporteur de la Commission. »

Eh bien ! vrai, on se demande, quand on est au courant de ce qui se passe dans le Comité des cinq, si ces Messieurs prennent les gens qui les lisent pour des imbéciles.

Nous comprenons très bien qu'on défende une cause quelconque ; mais qu'on la défende en faisant l'éloge du rapport qui fourmille d'erreurs, pour ne pas employer une autre expression, cela dépasse la mesure.

Oui, le rapport de M. Cagnac fourmille d'erreurs.... voulues pour la plupart.

Voulez-vous que nous en relevions quelques-unes, de celles qui crévent les yeux. Le citoyen Cagnac dit :

I. — Lorsque l'école communale de la rue du Lycée fut laïcisée, le Conseil municipal estima que l'effectif de cette école, qui était de 300 élèves, était trop élevé et il vota, avec raison, la création d'une seconde école de garçons qui fut installée dans les bâtiments de l'ancien tribunal.

C'est faux.

Tout le monde sait à Cahors que l'Ecole du Vieux-Palais existait avant la laïcisation de l'Ecole de la rue du Lycée. Elle fonctionnait d'abord rue du Château du Roi et ensuite au Vieux-Palais parallèlement avec l'école des frères.

II. — 1° Notre population scolaire se partageait à peu près également entre ces deux écoles. 2° Les élèves étaient commodément installés dans des classes à effectifs moyens et se mouvaient à l'aise dans des cours de récréation suffisants.

3° Tout le monde, maîtres, élèves et familles étaient satisfaits.

Trois faits faux.

Demandez la vérité aux maîtres et aux élèves qui ont fréquenté l'Ecole du Vieux-Palais.

Demandez-leur si maîtres et élèves étaient commodément installés.

III. — On ne tarda pas à s'apercevoir des conséquences fâcheuses de cette mesure : l'Ecole de la rue du Lycée fut dès l'abord insuffisante pour recevoir le surcroît d'élèves qui lui venait de l'école supprimée.

C'est faux.

Il y a, à l'Ecole de la rue du Lycée, une salle qui ne sert à rien, plus une 2° qui pourrait être utilisée pour les travaux manuels.

IV. — Le Directeur de cette école, M. Vidal, fit entendre de justes réclamations.

La Commission des Travaux Publics visita l'établissement et décida quelques améliorations peu coûteuses, mais qui furent retardées parce qu'elles ne constituaient qu'un palliatif qui ne satisfaisait personne.

L'administration municipale fit faire quelques aménagements urgents, et attendit, reculant devant les grosses dépenses que nécessitait l'amélioration définitive du local de l'école de la rue du Lycée.

Aucun aménagement nouveau n'a été fait depuis la fusion des écoles.

V. — Quelque temps après, M. le Directeur Vidal adressa à la municipalité une autre réclamation apostillée par M. l'Inspecteur d'Académie.

Notre commission des Travaux publics se transporta de nouveau dans cet établissement et décida de faire toutes les réparations reconnues nécessaires et demandées par M. le Directeur de l'école et par l'Administration académique.

On s'arrêta à un projet qui consistait dans la construction d'une aile en façade sur la rue du Lycée, partant de l'école actuelle et aboutissant au jardin de M. de Flaujac.

L'administration académique réclamait l'agrandissement de la cour, chose facile, la reconstruction des cabinets d'aisance, et la construction d'un préau couvert. Jamais elle n'a réclamé la construction d'une aile en façade sur la rue du Lycée.

Le projet a été inventé pour faire avorter les réparations possibles et urgentes que réclamait l'Administration académique.

VI. — Votre commission a été amenée à cette nouvelle détermination par les raisons que voici : D'abord il y a une importante raison d'économie, l'installation d'une école de garçons aux Petits-Carmes coûtera au plus 5.000 fr. d'où une économie de 50.000 fr. sur le projet relatif à l'école de la rue du Lycée.

Avalez ça, mon vieux. Où sont-ils les 50.000 francs que vous voulez économiser ?

5.000 francs pour aménager les Carmes ! Attendez la fin, M. Cagnac, et vous contrôlerez vous-mêmes vos chiffres.

Continuons :

VII. — Alors même que la place ne manquerait pas dans l'école de la rue du Lycée, il ne serait pas désirable de les y recevoir.

Actuellement cette école présente une agglomération de plus de 300 élèves, placés sous la même direction.

Faux.

Cette situation est fâcheuse, non seulement au point de vue sanitaire, mais encore au point de vue pédagogique.

Faux.

Les règlements scolaires dont nous devons nous inspirer, prévoient un maximum de 150 enfants pour les Ecoles maternelles et de 300 pour les Ecoles élémentaires.

Faux.

Ces règlements élaborés par les hommes qui s'enten-

dent le mieux aux choses de l'enseignement, doivent être autant que possible observés. — Or, déjà, cette école compte près de 180 enfants à la classe enfantine et 350 dans les classes primaires. — Faux.

Comment, dans un document officiel, peut-on dénaturer la vérité à ce point !

Nous soutenons, nous, que les chiffres sont faux, archi-faux.

La commission ou son rapporteur avait un moyen bien simple de connaître le chiffre exact et maximum des élèves qui fréquentent l'école — en s'adressant à qui de droit — Le rapporteur a préféré majorer les chiffres de 60 unités environ, et personne n'y a rien vu.

Nous défions M. Cagnac de prouver qu'à l'école de la rue du Lycée, il y ait une classe dont l'effectif ne soit pas réglementaire.

Il y a encore dans le rapport de M. Cagnac des erreurs plus grosses.

Nous laissons aux intéressés le soin de les relever et de mettre les choses au point.

Ce qui ressort clairement de ce qui se passe c'est que le fameux comité n'a aucun souci des écoles de St-Georges, de St-Cirice, de la Rozière et en général des écoles de hameaux. Ce qu'il lui faut, n'est-ce pas, à ce fameux comité, c'est mutiler, une école de garçons qui marche admirablement, créer l'animosité peut-être entre deux écoles laïques, — rappelez-vous qu'on demandait des maîtres indépendants pour la nouvelle école, — en présence d'une école congréganiste unique et bien outillée.

Ce qu'il lui faut encore à ce fameux comité, c'est mettre l'école de filles installée aux Carmes dans l'impossibilité de se développer faute de place et cela au moment où quelques congrégations vont disparaître.

Pourquoi cela, observerez-vous ? — Nous le dirons peut-être un jour. En attendant cherchez ami lecteur et vous trouverez.

Nous soutenons toujours que les véritables intérêts de l'enseignement primaire public à Cahors, demandent :

- 1° Aménagement ou construction des écoles de hameaux et de section ;
- 2° Réfection de l'école de filles de la rue Fénelon, et de l'école de la rue du Lycée ;
- 3° Aménagement de ce qui reste de l'établissement des Petits-Carmes, pour l'école de fille de la place Thiers.

Et ensuite, si cela devient nécessaire, nous demanderons la construction d'une 2° école de garçons. — Si les congréganistes disparaissent, nous aurons là un établissement tout prêt.

La parole est à M. Qui de droit, n'est-ce pas ?

Manifestation républicaine

Dans notre dernier numéro, nous avons publié un appel des Libres-Penseurs de Cahors, organisant une réunion publique à Pradines.

Les cléricaux, nous affirme-t-on, avaient l'intention de riposter et de provoquer des troubles dont ils accuseraient les républicains d'être les auteurs.

Apprenant que l'évêque de Cahors ne prendra pas la parole sur la place publique de Pradines, ainsi que les cléricaux l'avaient annoncé, les républicains et les Libres-Penseurs se dispenseront de toute manifestation.

Armée territoriale

M. Grangé, lieutenant de réserve au régiment d'infanterie de Cahors, passe au 131^e régiment territorial.

Fête des fleurs enfantine

Pour donner satisfaction à un grand nombre de personnes, la Société l'Union littéraire informe le public cadurcien que les enfants, même âgés de moins de deux ans, pourront participer à la Fête des Fleurs du 7 Juin, pourvu qu'ils soient montés sur des véhicules fleuris, menés à la main. Seront encore admis tous les enfants qui se présenteront, à pied, munis d'une petite corbeille « bannette », garnie de pétales. Tout enfant, ou groupe d'enfants, devra être accompagné par une personne, à laquelle il sera délivré gracieusement une carte d'entrée. Les travestissements sont acceptés.

Le programme comportera une course aux cerceaux fleuris, avec prix, pour garçonnets. Les enfants qui désireraient y prendre part devront se faire inscrire chez M. Robert, Président de la Société, place Galdemar, qui leur fournira tous les renseignements désirables.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 31 MAI 1903

- | | |
|-----------------------------|----------|
| Allegro militaire | Kessels. |
| Ouverture Fantastique | Govaert. |
| La vie en Rose (valse) | Salon. |
| Divertissement Tsigane | Kelsen. |
| Caprice (polka pour piston) | L. Chic. |

Allées Fénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir

Théâtre Delaneau

Le grand théâtre Delaneau, depuis deux jours dans notre ville, est installé sur les allées Fénelon.

Il donnera 8 représentations. Ce soir samedi, à 8 h. 1/2

La Mascotte

opéra comique en 3 actes.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 23 au 30 mai 1903

Naissances

Delfau, Marcel-Aimé, rue Nationale, 51.
Buffant, Louis, avenue de Toulouse, 38.

Publications de Mariages

Pechmèze, Charles-François, percepteur, et Fourcade, Marie-Françoise-Isabelle, s. p.
Floiras, Auguste, cultivateur, et Francoal, Camille, s. p.
Bach, employé de tramways, et Peyredieu, Marie, tailleur.

Mariages

Lagarrigue, Paul-Ernest-Camille, commis des Postes et Télégraphes, et Badabet, Marie-Louise-Gabrielle, s. p.
Aubrit, Alexis-Alfred, employé à la Trésorerie Générale, et Caves Denise, s. p.
Bum, Dominique, cultivateur, et Laparra, Jeanne-Antoinette, fille de service.
Andrien, Henri-Léon, monteur au chemin de fer et Glory Jeanne, s. p.

Décès

Bergounioux, Pierre, cultivateur, 77 ans, rue du Château, 4.
Lafage, Jeanne-Virginie, s. p., épouse Décas, 76 ans, à Mouret.
Mayac, Florent, postillon, 71 ans, à Engliandières.
Blaty, Eulalie, s. p. 73 ans, célibataire à l'Hospice.
Gachie, Jean-Victor-Louis, 6 ans, rue de la Caserne.
Delmas, Marie, Vve Ausset, 75 ans, rue de l'Université, 5.
Viussens, Marguerite, s. p., épouse Bouchud, 78 ans, rue Fénelon, 12.
Gipoulou, Paul, 18 mois, rue Rousseau.

Arrondissement de Cahors

CAZALS. — Vols. — Dans l'après-midi du 27, jour de foire à Cazals, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison de M. Vrélmont, facteur rural, située à Capelou, commune de Cazals.

Ils ont tout fouillé et sont partis sans avoir réussi à mettre la main sur le bas de laine.

Détail singulier : ces voleurs n'ont pas emporté les bijoux destinés à la future belle-fille, bien qu'ils les aient vus et changés même de place.

Le même jour, vers les 4 heures du soir, la maison de M. Valette, riche propriétaire demeurant au moulin d'Iches, commune de Montcléra, près Cazals, a été visitée par un voleur, qui, surpris, n'a eu que le temps de sauter par la fenêtre ; il a laissé dans la pièce qu'il était en train de cambrioler une pince et son veston ; ces objets, nous l'espérons bien, le feront pincer sous peu.

La foire. — Les affaires sur le bétail, n'ont été ni nombreuses, ni de grande importance ; les bêtes à laine se sont bien vendues ; les légumes étaient fort chers ; les jardiniers sont partis après avoir tout vendu et contents de leur journée, grâce à la pluie tombée le matin.

MONTCUQ. — Foire du 28 mai. — La foire a été favorisée par un beau temps, un peu lourd cependant.

Bêtes à cornes, 550 paires, les cours ont repris.

Veaux, 32, de 0, 80 à 0, 85 le kilo.

Bêtes à laine, 140, le cours était très animé.

Porcs gras, 12, 45 fr. les 50 kilo.

Porcelets 160, il y a baisse sur les nour-

rains.

Oisons, 160, de 3,50 à 5,50 la paire.

Canetons mulâtres, 2 fr. la paire.

Canetons communs, 1,25 la paire.

Volaille, 500 paires, poules, 0,60 la livre, pigeons, de 0,80 à 1 fr. la paire, canards, 0,55 la livre ; œufs, 4,500, 0,60, la douzaine.

Blé, 250 hect., 19 fr. l'hect.

Maïs, 50 hect., 12, 50 l'hect.

Avoine, 45 hect., 9 fr. l'hect.

Pommes de terre, 6 fr. l'hect.

Prunes pour boisson, 50 quintaux, 15 fr. le quintal.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Caisse d'épargne. — A cause de la Pentecôte, les guichets de la caisse d'épargne seront fermés au public le dimanche 31 mai courant.

Société minière. — Le conseil d'administration de la Société minière métallurgique du Quercy vient de prendre la décision suivante :

Cette Société vient de décider de donner une plus grande extension à l'exploitation des mines de Combecave et de Fèges, banlieue de Figeac.

La compagnie va faire procéder sans retard à la construction d'un grand bassin à Laspeyronie, destiné au lavage du minerai et à l'installation d'une machine élévatrice au moulin de la Porte.

Après l'exécution de ces importants travaux, la Compagnie sera en mesure d'occuper sur les chantiers, de cinq à six cents ouvriers.

Suicide. — Vendredi, la veuve Estival, de Linac, âgée de soixante-neuf ans, s'est jetée volontairement dans une mare.

Ce suicide est attribué à des chagrins domestiques.

Collège. — M. Brousset, répétiteur au collège, est nommé à Castelsarrazin. Il est remplacé à Figeac par M. Leygues.

Compatriote. — Dans le mouvement judiciaire qui vient de paraître, nous relevons le nom de notre compatriote, M. Pignatol, substitut du procureur général à Dijon, nommé conseiller à Aix.

Le crime de Rueyres. — L'instruction du crime de Rueyres se poursuit activement. Un grand nombre de témoins ont été déjà entendus. L'attitude d'Antoinette Hérel, la coupable, a entièrement changé. Cette dernière simule la folie, et à cause de son état d'extrême surexcitation, on a été obligé de l'isoler de ses codétenues.

LACAPPELLE-MARIVAL. — Élection du maire. — Par arrêté de M. le préfet du Lot, le conseil municipal de notre commune est convoqué pour le dimanche 7 juin, à l'effet d'élire un maire, en remplacement de M. Cadiergues, révoqué.

LACAMDOURCET. — Conseil municipal. — Les électeurs de la commune de Lacamdourcet sont convoqués pour le dimanche 7 juin, à l'effet d'élire trois conseillers municipaux, en remplacement de MM. Vernière, Mazet et Molinié, démissionnaires.

FLAUJAC. — Conseil municipal. — Les électeurs de la commune de Flaujac, sont convoqués pour le dimanche 14 juin à l'effet d'élire un conseiller municipal, en remplacement de M. Larnaudie, décédé.

COMIAC. — Les armes à feu. — Le jeune L. B..., âgé de quatorze ans, s'amusait dans une chambre, à proximité du lavoir communal ; à un moment donné, le jeune

imprudent vit, accrochée au mur, une vieille carabine à demi-ronillée. Il s'amusa à la manier, mais l'arme étant chargée partit, et le coup fut si malheureusement dirigé que la décharge alla blesser deux personnes. Grâce au faible calibre de l'arme, les blessures ne présentent pas de gravité.

PUYBRUN. — Et le chemin du Couderc ? — Il y a 4 ou 5 ans circulait à Puybrun une pétition convertie de nombreuses signatures demandant l'amélioration d'un boulevard extérieur dit chemin du Couderc, très fréquenté, qui cheminait et constituait encore un vrai bourbier. La pétition des plus justifiées eut le sort de beaucoup d'autres : elle fut mise au panier. Une somme fut votée plus tard par nos édiles : peine perdue, des influences occultes, dans le but de favoriser certain réactionnaire ami du Maire, trouvèrent plus pratique de faire employer cette somme à l'empierrement d'un autre chemin moins fréquenté, mais favorisant surtout l'administré ami et paraissant fait presque spécialement pour le service de sa remise. Il est vrai qu'en revanche l'obligé est plein de reconnaissance pour ce service rendu et ne ménage, au Capitaine Fracasse, en temps d'élection, ni son temps ni sa peine.

Mais l'on se demande toujours à Puybrun à quant le chemin du Couderc.

Un Comitard.

VIAZAC. — Dans un précipice. — Ces jours derniers, M. Blanquier, métayer au village de Laspeyronie, s'était rendu dans les bois avec un char attelé d'une paire de bœufs pour charger des fagots. A un détour du chemin, l'attelage est tombé dans un précipice d'une hauteur de dix mètres environ et un des animaux s'est tué sur le coup.

Arrondissement de Gourdon

LABASTIDE-MURAT. — Prix du pain. — Depuis le 28 mai 1903 et jusqu'à nouvel avis, le prix du pain dans la commune de Labastide-Murat demeure fixé comme suit : Pain de luxe, 0 fr. 35 ; pain second, 0 fr. 325 ; pain bis, 0 fr. 275.

Nota. — Le pain de luxe comprend la flûte et la couronne de tous poids au-dessous de 2 kilogrammes.

LAMOTHE-FENELON. — Incendie. — Ces jours derniers, un incendie a détruit une grange appartenant au nommé Firmin Delbort, propriétaire aux Steyssous, commune de Lamothe-Fénelon, canton de Payrac.

Les pertes, évaluées à la somme de 2,250 francs sont couvertes par une assurance. Les causes de ce sinistre sont inconnues.

BULLETIN FINANCIER

La Bourse a été déçue par l'assurance au Conseil des Ministres que M. Rouvier ne déposerait son projet de budget que vers le 15 juin

aussi la tenue de nos rentes s'en est-elle ressentie. Le 3 0/0 revient à 97,97 au lieu de 98,05 clôture précédente ; l'Amortissable finit à 98,20.

Pas de changement dans les allures de nos sociétés de Crédit : le Crédit Foncier cote 685 ; le Comptoir National d'Escompte, 585 ; le Crédit Lyonnais 1084 et la Société Générale à 624.

Nos chemins n'ont pas conservé les hauts cours cotés hier. Le Lyon revient à 1428 ; le Midi à 1189 ; le Nord à 1854 et l'Orléans à 1502. Le Suez en nouvelle hausse de 10 fr. cote 3,900 fr.

L'Extérieure finit à 89,60 ; l'Italien à 103,90 ; le Portugais à 32.

Le Russe 3 0/0, 1891 s'inscrit à 83,50.

Le Turc D cote 30,75 ; la Banque Ottomane, 599.

Au Comptant ; les obligations 5 0/0 des chemins de fer Victoria-Minas sont recherchées à 379.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 30 mai 1903.

V^{me} Nacla : Courrier du dimanche. — Aimée Fabrége : Le Docteur de Garlaban. — Paul Lacour : Un roman du premier Consul (suite). — Jules Mary : La faute du docteur Madelot (suite). — Adolphe Brisson : Florise Bonheur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Xavier de Montepin : La Demoiselle de Compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2409 du 30 mai, 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

La course de Paris-Madrid : Gabriel vainqueur de la première étape. — Pesage Voitures aux Tuileries. — Les Commissaires de la Course. — Le Départ à Versailles. — M^{me} du Gast. — Les blessés : MM. Stead, Marcel Renault, Porter, Lesna, Lorraine-Barrow. — Accident de l'automobile conduite par Thery. — L'accident d'Angoulême. — Bordeaux : Le Maire et le Préfet arrivant au Contrôle. — Gabriel, Louis Renault, Salleron, Grawhez, Barras, Warden arrivent.

Troubles antisémites en Bessarabie : Les pillages à Kischneff. — Exposition horticole dans les serres de la ville de Paris.

Musée colonial : Inauguration au Palais Royal. — M. Etienne prononce son discours. — Le Directeur de l'Office Colonial dans son Cabinet de travail. — La Galerie d'Orléans. — Bibliothèque coloniale. — Salle de réception. — Bureau des Dames dactylographes.

Suisse : Le Peuple prête serment à la Constitution nationale.

Escrime : La Salle Mérignac. — Troubles dans les Eglises : M. le Curé Soulange-Bodin et les Défenseurs de l'Eglise de Plaisance. — Le P. Albert prêchant.

Le Président de la République à l'exposition Canine.

Excursion à Pontorson : L'Eglise. — Diverses Facades. — La Nef. — Bas-reliefs et Retables. — Arts et curiosités.

Actualités théâtrales : Portraits d'artistes. — M^{me} Mæterling. — Darmont. — Miss Duncan. — M^{me} Leblanc. — Kimm. — Scaramberg.

Échecs par M. D. Janowski.

Roman illustré : La Proie pour l'Ombre, par M. Gérard de Beauregard.

Le numéro 50 centimes

Le propriétaire gérant A. COURSLANT.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 3 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n^o 2 : 3 fr.

REPRÉSENTANTS honnêtes et actifs sont demandés dans toutes les communes pour placement Huiles et Savons. Appointements 120 fr. par mois et remise OU commissions très élevées.

Ecr. à **Théophile Berthon**, à Salon (B.-du-R.).

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même 9, rue du Lycée.

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

ALCOOL DE MENTHE **RICQLÈS** PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable
ALCOOL DE MENTHE **RICQLÈS** 65 Ans de Succès HORS CONCOURS PARIS 1900

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temp
	maxima	minima		
29 Vend.	+ 25	+ 14	757.5	Vent
30 Sam.	+ 24	+ 17	760	Couv

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer

Temps probable : Variable.

D^r HERBEAU.

MISÉ FÉRÉOL

XI

Il travaillait en se plongeant tout entier dans son œuvre. Sous la direction de Massol, devenu bien vite son ami, il commençait à s'initier aux théories les plus ardues, s'étonnant lui-même de son goût pour une science sèche et aride. A cheval dès l'aube, sur la lande, des pensées hautes, généreuses remplissaient son cœur. C'était un champ de bataille qu'il s'agissait de conquérir morceau par morceau, jour à jour.

La vie nous plie à des obligations amères. Une semaine après le mariage d'Albine, il dut aller voir le capitaine, seul maintenant dans sa maison des Saintes. A diverses reprises ayant rencontré sur la route Honorat et sa femme, il s'était détourné à temps pour les éviter. Mais il ne pouvait esquiver leur visite à Romaz. Il les reçut avec quelque contrainte. Le jeune marin était fait à ses façons singulières, et ne sembla nullement s'en étonner. Albine d'ailleurs, abrégée l'entrevue.

La guérison ne marche guère sans quelque rechute. Un matin, Pierre ayant appris que Rémond avait emmené le nouveau capitaine

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

à Marseille pour commencer l'armement de la Claire, le soir venu, saisi d'un désir étrange et cruel, il prit la route de la Bas'ide. Cette pensée qu'elle était là, sans son mari, lui causait un allègement. Il contourna le petit jardin, et se tapit dans un massif d'arbres, au bord du Rhône. La maison apparaissait blonde par la lune ; les lucioles volaient piquant de flammes les buissons ; mille bruits étouffés agitaient les hautes herbes et les feuillées ; la nappe de verdure qui traînait échevelée sur la rive.

Tout-à-coup, à une fenêtre, il vit une robe blanche qui s'éclipsa presque aussitôt. Mais au bout d'un instant, Albine reparut sur le perron, descendit au jardin, et vint vers une tonnelle, à quelques pas de lui. Une émotion indicible le saisit. Si près d'elle, séparé seulement par la haie il entendait presque son souffle. Comment résister à l'envie de se montrer, de lui parler ? ... Mais au moment où il allait céder à la tentation, elle se leva et rentra.

A quelques jours de là, Rémond vint lui-même convier Pierre et Massol à dîner.

— Les Féréol sont de la fête, ajouta-t-il, comme annonçant un attrait de plus.

Pierre n'avait aucune raison pour refuser, et son amour-propre eût quelque peu souffert d'éveiller les soupçons du grivois savonnier. Il songea, après tout, que tôt ou tard une visite à la Tour était inévitable. Ne valait-il pas mieux l'accepter bravement ? Agité à la pensée de se retrouver devant elle, il essayait de se préparer d'avance à dominer son trouble.

Quand il arriva au château, madame Rémond était sur la terrasse au milieu d'un groupe de femmes. Il ne put retenir un mouvement en apercevant Albine.

— Ah ! voici M. de Romaz, s'écria la châtelaine. Venez vous asseoir ici.

Ces messieurs nous ont quittés pour visiter les fermes, mais j'espère que vous n'avez nul envie d'aller les rejoindre.

Pierre prit la place qu'on lui offrait et se jeta avec entrain dans la causerie, s'efforçant d'échapper à l'émoi qui l'étreignait.

Vêtu d'une simple robe de mousseline, légèrement entrouverte sur la poitrine, un nœud ponceau dans ses lourdes tresses brunes, Albine avait surtout ce charme d'originalité qui se distinguait entre toutes. Ignorante du monde, un instinct lui en faisait deviner les côtés les plus graves, son ton posé, son sourire légèrement voilé, sa grâce sévère, lui donnaient une distinction rare. Elle témoignait à Claire une sorte de bonté affectueuse, cette indulgence qu'on a pour une enfant aimable et charmante, et parlait à la mère avec une déférence polie qui pouvait sembler comme une courtoisie suprême, et non la soumission servile d'un inférieur. Tout-à-coup, à une question de madame Rémond sur les travaux du Grand-Palun :

— Albine doit être bien renseignée, s'était écriée Claire.

— Comment cela ? demanda la mère.

— Voilà trois fois qu'en allant chez elle et ne la rencontrant pas je l'ai attendue, et l'ai vue revenir par les marais.

Pierre regarda Albine.

— C'est vrai, répondit-elle simplement. Tu as parfaitement vu, ma chère ; je soigne de la fièvre un de nos pêcheurs.

A cet instant, M. Rémond étant survenu avec ses invités, Pierre fut accaparé par Honorat et le capitaine Féréol.

Le dîner se passa sans incident. Les hôtes étaient nombreux. M. de Romaz se trouvait placé assez loin d'Albine. Les Provençaux s'attachaient volontiers à table. Quand on quitta la salle à manger, Pierre, un peu étourdi par la chaleur, et peut-être aussi par cette émotion qui persistait en dépit de ses efforts, alla s'asseoir sur la terrasse déserte.

Envahi par un découragement amer, il s'en voulait de sa faiblesse. Pourquoi ne pas se rendre à un fait irrévocable ? Quelle chimère pouvait-il encore caresser ? Obligé de se trouver avec elle dans ce pays où ils vivaient presque porte à porte, forcés à tout instant de se rencontrer, de se parler, de se sourire, à quoi bon ces révoltes ? Ne fût-ce que par orgueil, l'heure n'était-elle pas enfin venue de se résigner et d'oublier ? — Un bruit de pas le surprit dans cette méditation. A travers les arbustes, il entrevit une femme qui marchait vers lui. Il reconnut bientôt la robe blanche d'Albine. Elle s'arrêta, et appuyant ses coudes sur la balustrade, elle resta toute songeuse regardant devant elle. Quelques minutes s'écoulèrent. Il la dévorait des yeux, retenant son haleine.

(A suivre)

Jacques VINCENT

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE

XVII

Comme dans une glace, obscurément.

— Qui est-ce qui touchera la première l'arbre que voilà ? Une, deux, trois... allons ! On se mit à jouer et Pansy oublia ses promesses de mariage.

Pendant ce temps, l'objet des pensées des petites amoureuses de neuf ans montait les escaliers qui conduisaient à la chambre de sir Richard et s'y faisait annoncer.

Le tableau était tel que Cecil l'avait décrit, seulement sir Arthur avait cessé de lire et regardait, comme sir Richard, la figure si calme qui se trouvait en face de lui et les doigts blancs et agiles qui maniaient l'aiguille à broder.

— J'espère, sir Richard, dit le jeune Irlandais en s'avançant, que ma visite ne vous im-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

portune pas ; mais, j'ai entendu parler de votre accident.

— Entrez, O'Donnell, entrez ! dit le malade d'une voix aigre et plaintive ; je désirais vous voir. Si vous êtes fatigué d'être assis là, sir Arthur, O'Donnell consentira peut-être à prendre votre place.

— Avec plaisir, sir Richard.

Le capitaine s'avança, salua mademoiselle Herculastle et le baronnet de Cornouailles et prit le siège que sir Arthur venait de laisser vacant.

— Avec votre permission, sir Richard, je me retirerai aussi, maintenant que le capitaine O'Donnell est auprès de vous. Je ne suis pas sortie de la journée et j'ai un peu mal à la tête. Cependant avant de m'en aller, je vais vous faire prendre un peu de votre potion.

Il la prit docilement des mains de mademoiselle Herculastle.

Le capitaine O'Donnell observait chacun de ses mouvements et la suivit des yeux jusqu'à ce qu'elle fût hors de la chambre. Elle ferma la porte derrière elle et le capitaine resta seul avec le malade.

— C'est bien étrange, sir Richard ; c'est un fait bien singulier !... On dit que vous avez vu un revenant ! Un revenant !... Je croyais qu'il n'était plus jamais question de ces choses-là, maintenant. Me pardonneriez-vous si je reste encore incrédule à cet égard ?

— Je voudrais pouvoir en dire autant ! fit sir Richard en gémissant.

Le soleil de l'après-midi répandait ses rayons dans la chambre, ses nerfs avaient re-

pris leur tension et quelqu'un se trouvait auprès de lui. Il pouvait parler d'une manière assez calme de l'apparition.

— Malheureusement pour moi, il ne m'est pas permis d'en douter. J'ai vu la nuit dernière, Catherine Dangerfield, aussi certainement que je vous vois en ce moment assis à côté de moi. J'ai vu nettement sa figure au clair de lune... Il faisait aussi clair qu'en plein jour. Je l'ai vue comme je l'ai vue cent fois ici même à Scarswood.

— Et elle s'est évanouie quand vous l'avez regardée ?

— Je ne sais pas quand elle s'est évanouie. Mon cheval l'a vue aussi bien que moi... Wilson vous dira qu'il l'a trouvée tremblant de terreur... quand il est venu me relever. Il me jeta à terre... je m'en suis rendu compte encore et je me suis évanoui ensuite. Je ne me rappelle plus autre chose, jusqu'au moment où j'ai rouvert les yeux dans cette chambre et...

Il s'arrêta et jeta un regard rapide vers la porte.

— Et vous avez cru voir le fantôme une seconde fois. Vous avez pris mademoiselle Herculastle pour la parente que vous avez perdue ; était-ce bien votre parente ? Mais vous savez ce que je veux dire, mademoiselle Herculastle lui ressemble beaucoup, n'est-ce pas ?

— Effroyablement, épouvantablement, répondit le baronnet d'une voix tremblante, O'Donnell, je vous dis que je ne sais pourquoi, mais ses yeux, sa figure, sa voix m'effrayent. Ils ressemblent tant aux siens !...

— Et cependant, vous persistez l'avoir vue à côté de vous dans la petite chambre ?

— Oui, et je ne saurais non plus vous dire pourquoi elle m'épouvante et elle me fascine. Pourquoi a-t-elle jamais mis les pieds ici ? Qui est-elle ? Comment ose-t-elle ressembler d'une manière si effrayante à cette jeune fille qui n'est plus ?

— Vraiment ! répondit le capitaine O'Donnell. Avez-vous quelque portrait de Catherine Dangerfield ?... je donnerais beaucoup pour en voir un.

— Oui, j'en ai ! dit le malade. Voyez-vous ce secrétaire ?... Ouvrez-le, la clef est à la serrure. Ouvrez le troisième tiroir à gauche, et vous trouverez une photographie de Catherine Dangerfield, faite un mois avant sa mort. Vous remarquerez du premier coup la ressemblance.

O'Donnell obéit. Il ouvrit le secrétaire, tira le tiroir, et y prit un portrait enveloppé dans une feuille d'argent.

C'était une photographie douce, ressortant comme une gravure et teintée avec beaucoup d'art.

Le capitaine s'approcha de la fenêtre et l'examina longtemps avec attention.

Ainsi que sir Richard le lui avait dit, la première chose qui le frappa fut la ressemblance extrême de la personne dont il tenait la photographie et de Mlle Herculastle.

Il était impossible, pour qui connaissait celle-ci de ne pas s'écrier : « Quelle ressemblance ! » Mais cette impression s'affaiblissait, si on la regardait plus attentivement ; plus on prolongeait l'examen plus cette ressemblance étonnante semblait s'effacer.

(A suivre)

ÉTUDE de M^c Camille AUTEFAGE

LICENCIÉ EN DROIT
AVOUÉ A CAHORS
10, Cours de la Chartreuse
(Ancienne Etude DELBREIL)

VENTE

SUR SAISIE-IMMOBILIÈRE

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de biens immeubles situés dans les communes de SAUZET, VILLESÈQUE et BAGAT.

L'adjudication aura lieu le mardi trente juin mil neuf cent trois à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville à une heure de relevée.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'une obligation passée devant Maître SOLACROUP, notaire à Montaigne (Tarn-et-Garonne), le 28 mai 1882, enregistrée et encore en vertu d'un acte de cautionnement sous signatures privées en date à Montaigne du même jour et déposé au rang des minutes de Maître TOURNAIRE, notaire à Montaigne, le trois janvier mil neuf cent trois, enregistré.

Et par suite d'un procès-verbal de saisie-immobilière du ministère de Maître LUC, huissier à Montcuq, en date des dix-huit et dix-neuf mars mil neuf cent trois, enregistré, dénoncé et transcrit, avec exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-quatre mars mil neuf cent trois, volume 173, numéro 20.

Et encore en exécution d'un jugement rendu le donze mai mil neuf cent trois par le Tribunal civil de Cahors, lequel donnant acte à Maître AUTEFAGE des lectures et publication du Cahier des charges, a fixé la vente au trente juin prochain.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Madame Elisabeth GAYREL, sans profession, veuve de Justin HÉBRARD, demeurant à Sainte-Cécile, commune de Montaigne (Tarn-et-Garonne),

Ayant Maître Camille AUTEFAGE pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors,

En présence ou eux dûment appelés des époux Jean-Baptiste BOUSQUET, propriétaire cultivateur, et dame Marie TULLE, sans profession son épouse, demeurant ensemble à Bélibens, commune de Sauzet, parties saisies n'ayant pas d'avoué constitué,

Il sera procédé le mardi trente juin mil neuf cent trois, à une heure

de l'après-midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur saisie-immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

BIENS IMMEUBLES SITUÉS DANS LA COMMUNE DE SAUZET

1° Sol de maison situé au lieu dit Bélibens formant le numéro 817 section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, de contenance environ vingt centiares, première classe, d'un revenu de vingt-deux centimes.

2° Aire au même lieu, formant le numéro 819 des mêmes section et plan d'une contenance environ de trois ares dix centiares, première classe, d'un revenu de trois francs vingt-neuf centimes.

3° Une vigne aujourd'hui en friche située au lieu dit Gardelles, formant le numéro 1006 des mêmes section et plan, d'une contenance environ de soixante-douze ares dix centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de dix-sept francs trente-un centimes.

4° Une autre vigne aujourd'hui friche située au lieu dit las Barthes, formant le numéro 932 des mêmes section et plan, de contenance environ quatorze ares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc soixante centimes.

5° Une terre au même lieu, formant le numéro 933 des mêmes section et plan d'une contenance environ de quarante-quatre ares dix centiares, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de onze francs cinquante-cinq centimes.

6° Un bois au même lieu formant le numéro 928 des mêmes section et plan, d'une contenance environ de vingt-cinq ares quatre-vingts centiares, troisième classe, d'un revenu de un franc cinquante-cinq centimes.

7° Un autre bois au même lieu formant le numéro 929 des mêmes section et plan, d'une contenance environ de trente-quatre ares soixante centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de trois francs vingt-un centimes.

8° Une friche située au lieu dit las Bories, formant le numéro 925 des mêmes section et plan d'une contenance d'environ dix ares quatre-vingts centiares, deuxième classe, d'un revenu de quarante-trois centimes.

9° Un bois au même lieu formant le numéro 937 des mêmes section et plan, d'une contenance environ de quarante centiares, troisième classe, d'un revenu de deux centimes.

10° Un bois au même lieu formant le numéro 938 des mêmes section et plan, d'une contenance d'environ treize ares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de quatre-vingt-dix centimes.

11° Une grange située au lieu dit Bélibens, formant partie du numéro

818 des mêmes section et plan d'une contenance environ de soixante-onze ares, première classe, d'un revenu de soixante-dix-huit centimes.

12° Une terre située au lieu dit las Boules formant partie du numéro 994 des mêmes section et plan, d'une contenance environ de cinquante-trois ares quatre-vingt-seize centiares, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de trente-trois francs, cinquante-trois centimes.

13° Une terre au lieu dit Bélibens formant le numéro 821 des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de huit ares trente centiares, première classe, d'un revenu de neuf francs treize centimes.

14° Une terre située au lieu dit Combe de la Séoune, formant le numéro 918 des mêmes section et plan, d'une contenance environ de quinze ares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de quatre francs dix centimes.

15° Un bois au même lieu, formant le numéro 919 des mêmes section et plan, d'une contenance environ de seize ares cinquante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de soixante-quinze centimes.

16° Une vigne aujourd'hui friche située au lieu dit las Boules, formant le numéro 987 des mêmes section et plan d'une contenance environ de trente-sept ares quatre-vingt-deux centiares, quatrième classe, d'un revenu de onze francs soixante-treize centimes.

17° Une terre située au lieu dit Bousquet formant le numéro 786 des mêmes section et plan, d'une contenance environ de trois ares quarante centiares, première classe, d'un revenu de trois francs soixante-quatre centimes.

18° Sol de maison à Bélibens, formant le numéro 805 des mêmes section et plan d'une contenance environ de soixante-dix-huit ares, première classe, d'un revenu de quatre-vingt-cinq centimes.

19° Une vigne aujourd'hui friche située au lieu dit Combe de la Séoune, formant le numéro 870 des mêmes section et plan, d'une contenance environ de un hectare trente-sept ares quarante centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de vingt-cinq francs soixante-dix-neuf centimes.

20° Un bois situé au même lieu, formant le numéro 886 des mêmes section et plan, d'une contenance environ de quarante-six ares vingt centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de trois francs cinquante-huit centimes.

21° Un bois situé au lieu dit las Bories, formant le numéro 967 des mêmes section et plan d'une contenance environ de dix-sept ares quatre-vingts centiares, première et deuxième classes, d'un revenu de deux francs soixante-un centimes.

22° Une terre située au lieu dit las Boules formant le numéro 994 des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de quatorze ares quatre-vingt-neuf centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de sept francs trente-cinq centimes.

23° Une pâture située au lieu dit Combe de Faux, formant le numéro

920 des mêmes section et plan, d'une contenance environ de quatorze ares soixante-dix centiares, deuxième et quatrième classes, d'un revenu de quarante-neuf centimes.

24° Une terre située au même lieu formant le numéro 921 des mêmes section et plan, d'une contenance environ de huit ares quatre-vingt-dix centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de quatre francs quarante centimes.

25° Une terre située au lieu dit Bélibens, formant le numéro 84 des mêmes section et plan, d'une contenance environ de quatre ares cinquante centiares, première et deuxième classes, d'un revenu de quatre francs vingt-un centimes.

26° Une terre au même lieu formant le numéro 790 des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de deux ares quarante centiares, deuxième classe, d'un revenu de un franc quatre-vingt-cinq centimes.

27° Une terre située au lieu dit las Boules, formant partie du numéro 994 des mêmes section et plan, d'une contenance environ de vingt ares, première, deuxième et troisième classes, d'un revenu de onze francs quarante-neuf centimes.

28° Une terre située au lieu dit Bélibens formant le numéro 802 des mêmes section et plan d'une contenance environ de deux ares, trente centiares, troisième classe, d'un revenu de quatre-vingt-dix-sept centimes.

29° Un pré au même lieu formant le numéro 807 des mêmes section et plan, d'une contenance environ de cinq ares quatre-vingt-dix centiares, quatrième classe, d'un revenu de un franc soixante-cinq centimes.

30° Aire au même lieu formant partie du numéro 819 des mêmes section et plan, d'une contenance environ de quarante centiares, première classe, d'un revenu de cinquante centimes.

31° Une maison située au même lieu formant le numéro 819 des mêmes section et plan, septième classe, d'un revenu de onze francs vingt-cinq centimes. Cette maison est construite en pierres, couverte en tuiles ; elle ne comprend qu'un rez-de-chaussée. L'entrée de cette maison est au levant, attenant cette maison, du côté du Nord, se trouve un pigeonnier construit en pierres, couvert en tuiles ; comprenant une chambre à laquelle on arrive au moyen d'un escalier extérieur, se composant de huit marches en bois en très mauvais état. Au-devant de ce pigeonnier, se trouve un hangar couvert en tuiles.

Attenant ladite maison et sous la même toiture, du côté Sud, se trouvent : grange, écurie et étables, avec porte d'entrée également au levant. A cinquante mètres environ des batisses ci-dessus, se trouve une maison en ruine par suite d'un incendie survenu il y a une quinzaine d'années environ.

BIENS

SITUÉS SUR LA COMMUNE DE VILLESÈQUE

1° Une pâture située au lieu dit Al Pilat formant le n° 450 section G du plan cadastral de ladite commune

de Villesèque d'une contenance environ de un are quarante centiares, troisième classe, d'un revenu de un centime.

2° Une terre au même lieu formant le n° 451 des mêmes section et plan d'une contenance environ de huit ares soixante-dix centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc soixante-douze centimes.

3° Une pâture située au même lieu formant le numéro 452 des mêmes section et plan d'une contenance environ de quatre ares soixante centiares deuxième classe et d'un revenu de un franc quatre-vingt-seize centimes.

BIENS

SITUÉS SUR LA COMMUNE DE BAGAT

1° Une vigne aujourd'hui friche située au lieu dit Champ de Bagat et l'Albare, formant le numéro 23 section C 1, du plan cadastral de ladite commune de Bagat, d'une contenance environ de trente-quatre ares vingt centiares, d'un revenu de deux francs trois centimes.

2° Une vigne aujourd'hui friche, au même lieu formant le numéro 24 des mêmes sections et plan, d'une contenance environ de quarante-trois ares, soixante-quinze centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de cinq francs trente-huit centimes.

3° Une vigne, aujourd'hui friche, située au lieu dit Combe Haute formant le numéro 1 bis, des mêmes section et plan d'une contenance environ de quinze ares, soixante-dix centiares, troisième et quatrième classes d'un revenu de soixante quinze centimes.

Lotissement

ET Mise à prix

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix 50 fr. de cinquante francs ci... 50 En sus des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré à toutes personnes du chef desquelles il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors le trente Mai mil neuf cent trois.

L'avoué poursuivant, Camille AUTEFAGE.

Enregistré à Cahors, le mil neuf cent trois, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Le Receveur, Signé : LACHAISE.

Pour tous renseignements s'adresser à M^c Camille AUTEFAGE avoué poursuivant et rédacteur du Cahier des Charges qui comme tous les autres avoués exerçant près le Tribunal Civil de Cahors pourra être chargé d'enchérir.